

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°20 du : 10 avril 2019

Délibération n°: 2019.012

Page 1 sur 2

Objet : Contrat de transition écologique et solidaire – Demande de subuention ADEME contrat d'objectif.

Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2019, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 10 avril 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

<u>Secrétaire de séance</u> : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants				
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix						
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DAERDEN	Présente			
Gérard FROMM	Pouvoir Sébastien FINE	Sébastien FINE Présen				
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent			
Thierry BOUCHIE	Absent	Éric PEYTHIEU	Absent			
Martine ALYRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent			
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix						
Christian LAURENS	Pouvoir Max BREMOND	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente			
Bernard LETERRIER	Présent	Dominique MOULIN	Absent			
Serge LAURENS	Absent	Maxime BERARD	Absent			
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	Absent			
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix						
Serge GIORDANO	Absent	Cyrille DRUJON D'ASTROS Absent				
Gérard GUIMBERT	Présent	Jean-Robert RICHARD Absent				

Vυ

La mise en place d'un Contrat de Transition Écologique et Solidaire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

La nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, les Contrats de Transition Écologique ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international ;

La possibilité de signer avec l'ADEME un contrat d'objectif pour aider au financement de la mise en place, la coordination et de l'animation du Contrat de Transition Écologique et Solidaire sur la partie économie circulaire, sociale et solidaire et concertation citoyenne.

CONSIDERANT

Qu'il est nécessaire pour le suivi du Contrat de Transition Écologique et Solidaire de mettre en place une ingénierie dédiée ;

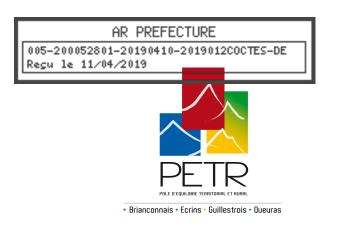
Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras via ce contrat d'objectif travaillera sur les thématiques d'économie circulaire, sociale et solidaire, sur la communication et la concertation citoyenne;











DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°20 du : 10 avril 2019

Délibération n°: 2019.012

Page 2 sur 2

Objet : Contrat de transition écologique et solidaire – Demande de subuention ADEME contrat d'objectif.

Que des actions seront mises en place via ce contrat sur les années 2019 à 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR:

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		9
Nombre de membres présents		7	Nombres de membres représentés		2
Nombre de suffrages exprimés			9		
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide de valider les termes du contrat d'objectif ADEME et les actions qu'il comporte ;

Décide de solliciter les financements inscrits au contrat auprès de l'ADEME ;

Décide de mettre en place le recrutement dédié ;

Inscrit aux budgets les dépenses et recettes en lien ;

Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président, Pierre LEROY







